



Divorce et attribution de la maison

Par **valmar**, le 22/10/2015 à 11:33

Bonjour,

Mon ex mari et moi étions mariés sous le régime de la séparation des biens. Pendant notre mariage nous avons acheté un terrain et fait construire une maison. A l'époque tout à été mis à mon nom, l'emprunt aussi, mais mon ex mari a financé l'emprunt car je ne travaillais pas. Aujourd'hui le divorce a été prononcé aux torts exclusifs de mon ex mari. A l'époque j'ai été obligé de partir du domicile sans rien.

Aujourd'hui mon ex mari est parti de la maison mais me réclame la moitié du prix de vente de la maison. En a t-il le droit?

Merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le 22/10/2015 à 13:04

bonjour, le terrain vous appartenant tout ce qui est dessus aussi mais votre mari peut réclamer une récompense pour les sommes investies, preuve à l'appui, cordialement

Par **amajuris**, le 22/10/2015 à 18:45

bonsoir,

juste deux précisions, dans le régime de séparation de biens, comme il n'y a pas de communauté donc pas de récompenses, il y a simplement des créances entre époux. dans votre situation, comme c'est votre seul mari qui a financé votre bien, il peut vous

réclamer la totalité des sommes qu'il a versées pour que vous puissiez acquérir ce bien.
salutations